



La Région Académie de Normandie organise un **concours photo** intitulé « **Clic-Durable** ».
Ce concours, concernant **l'environnement des élèves vu par eux**, a cette année pour thème :

« Les bruits du monde »

Notre environnement est un monde à part entière, qui s'exprime chaque jour à travers les sons qu'il nous envoie. Mais prenons-nous vraiment le temps de l'écouter ?

Le thème « **Les bruits du monde** » invite cette année les élèves à prêter attention à leur environnement proche avec leurs yeux mais aussi leurs oreilles. Chaque environnement renferme un panel de sons qui témoignent de la présence des êtres qui y vivent, de leurs interactions avec leur milieu ou bien encore des activités humaines.

Le bruissement des feuilles, le chant des oiseaux, le clapotis de l'eau, le souffle du vent, le grondement de l'orage, le sifflement d'une usine en fonctionnement ou encore le tumulte d'une rue ou les rires d'un groupe sont autant de bruits, discrets ou puissants, qui traduisent la vitalité mais aussi la fragilité de notre environnement. Les sons de la nature et ceux des humains cohabitent, parfois s'accordent, parfois s'affrontent.

À travers leurs photos et leurs textes, les élèves sont encouragés à représenter ces sons — visibles ou suggérés — pour raconter une histoire, transmettre une émotion ou partager une réflexion liée au développement durable.

Le thème « **Les bruits du monde** » est une invitation à observer notre environnement proche, à écouter autrement et à réfléchir à notre place dans le grand concert du vivant.

Les élèves pourront choisir de s'inspirer pleinement de leur imaginaire pour produire leurs textes et leurs photographies.

Le concours « **Clic-Durable** » est ouvert à des groupes d'élèves des **écoles**, des **collèges** ou des **lycées**. Une quatrième catégorie est également ouverte, réservée aux établissements / sections / unités délivrant un **enseignement adapté** (EREA, IME, ULIS, SEGPA).

Chaque **groupe d'élèves** réalise une **photographie** sous forme numérique et rédige un texte, associés à un titre.

Point de vigilance

La photographie devra présenter une qualité suffisante pour être agrandie, avec un poids minimum de 1,6 Mo.

Le format de la photographie doit être courant (JPEG conseillé).

La photographie doit être réalisée en Normandie, par le groupe d'élèves et durant l'année scolaire en cours.

La photographie peut rendre compte d'un travail réalisé par les élèves (exemple : structure artistique, photomontage...). Les personnes pouvant être présentes sur les photos ne doivent pas être reconnaissables. Tout éventuel logo de marque ne doit pas être identifiable.

Dans le cadre d'un concours photos, l'aspect artistique de la photographie est important.

La photographie est accompagnée d'un titre dont la pertinence et l'originalité seront prises en compte dans l'évaluation.

La photographie est accompagnée d'un texte séparé. En effet, dans le cadre de ce concours photos, il est important que le jury puisse bien comprendre ce que les élèves souhaitent transmettre à travers leurs images. La rédaction d'un texte correctement construit est un point essentiel du concours que les élèves ne devront pas négliger.

Points de vigilance :

Le texte est écrit en taille 12 et est enregistré en format .doc, .docx ou .odt.

Le nombre minimal de lignes que comporte le texte dépend de la catégorie : 5 lignes pour les catégories « écoles » et « enseignements adaptés », 6 lignes pour la catégorie « collèges » et 8 lignes pour la catégorie « lycées ». Le texte n'excédera pas 15 lignes (quelle que soit la catégorie).

Le texte est en rapport avec la photographie. Il peut l'expliquer, livrer des informations complémentaires ou bien l'accompagner sous une forme plus artistique (exemple : poème).

Sous le texte sont indiquées les informations suivantes : lieu et date de la prise de vue.

Les participants s'engagent à soumettre une photographie originale, non retouchée (aucun filtre, effet ou modification), et à n'avoir recours à aucune forme d'intelligence artificielle, que ce soit pour la prise de vue, la rédaction de contenu ou toute autre étape liée au concours.

L'enseignant référent pour le projet organise une consultation et une délibération par l'ensemble des élèves qui souhaitent s'impliquer dans le projet, afin de sélectionner **une ou deux photos** (maximum) par établissement ou école.

Les travaux de ces deux groupes seront envoyés par courriel (voir ci-après).

Les photos et textes des groupes seront proposés à un jury constitué notamment des formateurs EDD de l'académie de Normandie.

Quatre palmarès indépendants seront établis selon les niveaux d'âges des participants (écoles, collèges, lycées, enseignements adaptés).

Points de vigilance :

Pour établir les palmarès, le jury tiendra compte :

*** Pour 60% de l'évaluation : Photographie**

- Cohérence de la photographie avec le thème imposé.
- Qualité visuelle/ artistique (émotion ressentie)
- Originalité

*** Pour 40% de l'évaluation : Titre et texte**

- Pertinence et/ ou originalité du titre
- Le texte est porteur d'un message relatif au développement durable et est en lien avec la thématique imposée.
- Qualité du texte (orthographe, longueur suffisante par rapport aux niveaux des élèves, etc)
- Originalité

A noter : chaque école ou établissement a le droit de présenter un ou deux travaux mais, aussi bons soient-ils éventuellement tous deux, seul un travail par école ou établissement pourra être retenu pour figurer sur le podium de sa catégorie.

Tous les établissements et écoles primés recevront une dotation ainsi qu'un diplôme de participation.

Travaux et palmarès seront mis en ligne (éditions antérieures : <https://edd.ac-normandie.fr/spip.php?rubrique120>).

La participation au concours « **Clic–Durable** », induit le fait que les participants concèdent aux organisateurs le droit d'utiliser les travaux des groupes (photos et textes).

L'inscription au concours « **Clic–Durable** » doit être faite sur **ADAGE** avant le **mercredi 22 janvier 2026**

Lien vers la plateforme ADAGE : <https://adage-pr.phm.education.gouv.fr/adage/>

Les travaux du concours « Clic–Durable » sont à envoyer pour le **mercredi 25 mars 2026** (délai de rigueur) pour toutes les écoles et établissements des départements 14, 27, 50, 61 et 76 : à erwann.le-maquer@ac-normandie.fr

Pour tout renseignement complémentaire, envoyer un courriel à : erwann.le-maquer@ac-normandie.fr